



Navires en chargement à Corfou (Ph. Siphos)

« Jamais le peuple slovaque ne se laissera entraîner à trahir le peuple allemand, son ancien allié », a déclaré M. Mach, Ministre de l'Intérieur

Prague, 27. — Au nom du gouvernement slovaque, M. Mach, ministre de l'Intérieur, a lancé, hier soir, un appel au peuple slovaque dans lequel il déclare que les ennemis de la Slovaquie s'emparent à roubrir l'ordre et la paix dans le pays, et qu'à cet effet, ils ont fait atterrir des parachutistes ayant pour mission d'induire le peuple slovaque en erreur. Le gouvernement slovaque aussi bien que le président de l'Etat et le peuple tout entier sont toujours résolus, ajoute-t-il, à s'opposer à de tels agissements. Le peuple ne tolérera plus que des gens honorables soient déportés dans des pays ennemis ou que des presbytères, des fermes et même de petites maisons soient pillés. Jamais le peuple slovaque ne se laissera entraîner à trahir le peuple allemand, son ami et allié, mais il persévéra, en dépit de tous les efforts des ennemis, dans sa fidélité à l'égard du Reich.

L'armée et les services de sécurité slovaques, a encore dit le ministre,

RAIDS DE LA R.A.F. AU-DESSUS DE LA SUÈDE

Stockholm, 27. — L'Agence T.T. publie ce communiqué de l'état-major général suédois :

Dans la nuit de samedi à dimanche un assez grand nombre d'appareils britanniques ont survolé en plusieurs vagues l'espace suédois entre Halmstad et Fapsteebo en direction de l'Est et du Sud, et ont franchi la côte est et sud et de la province de Schonen dans le sud de la Suède. La D.C.A. suédoise est entrée en action en plusieurs points.

Dans un second communiqué publié dimanche avant midi, l'état-major général de l'armée suédoise déclare qu'un grand nombre d'avions ont survolé, dans la nuit de samedi à dimanche, en direction opposée, la côte est de Schonen, se dirigeant vers l'Ouest et qu'ils ont quitté l'espace suédois entre Halmstad et Fapsteebo à nouveau à la D.C.A. suédoise est entrée en action.

D'après le « Stockholms Tidning » au moins 1.000 avions britanniques ont survolé la Suède.



« R-Boote » en pleine vitesse sur l'Océan Arctique. (Ph. Siphos)

SUR LE FRONT FINLANDAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

le secteur central de l'isthme, nos troupes de choc ont effectué des entreprises avec succès. Des détachements ennemis qui s'étaient mis en marche en différents secteurs de l'isthme, ont été efficacement pris sous le tir des armes lourdes.

Près de Vuoltsami, trois compagnies ennemies qui s'apprétaient à passer à l'attaque, ont été décimées.

Au Nord-Est du lac Ladoga une compagnie ennemie qui s'apprêtait de nos positions à l'Est d'Uksjuervi, a été mise en fuite.

Au Nord du Loimolanjaervi un groupe ennemi aux effectifs d'une compagnie, a été dispersé au moment d'entrer en action.

Des autres secteurs du front, on ne signale rien de particulier.

Deux aérodromes attaqués en Chine

par les bombardiers nippons

Tokio, 27. — Dans la nuit du 25 août, des bombardiers nippons stationnés en Chine ont attaqué deux aérodromes américains dans la province du Kiangsi et ont pulvérisé les installations militaires. Les appareils qui ont pris part à ce raid sont rentrés indemnes à leur base.

APRÈS LE RAID AMÉRICAIN DU 20 AOUT

Tokio, 27. — Un ingénieur des usines sidérurgiques de Kyushu qui vient d'arriver à Tokio, relevant les prétentions ennemies selon lesquelles le bombardement du 20 août aurait été couronné d'un plein succès, déclare que certaines des dépendances ont été touchées mais que grâce à la riposte fructueuse de l'aviation nipponne, les dégâts ont pu être réduits au minimum.

En outre, dit-il, les ouvriers faisant preuve d'un courage inlassable ont réparé promptement les dégâts occasionnés.

Berlin, 26. — Le D.N.B. apprend que les blessés des hôpitaux établis à Orbeo et à Berna, à l'ouest de la Seine, sont actuellement transportés vers l'Est par le cours inférieur du fleuve. Ces blessés, parmi lesquels se trouvent de nombreux Anglais et Américains, sont transférés dans une autre région.

Tokio, 26. — Le gouvernement de Tokio vient d'accorder un nouveau crédit de 400 millions de yens à la Banque centrale de Chine. En juillet 1942, le gouvernement japonais avait avancé 100 millions de yens à la Banque de Chine.



La récolte des pommes de terre. (Ph. Siphos)

Le gouvernement exilé polonais à Londres a accepté le projet d'accord avec l'U.R.S.S.

Genève, 24. — On mande de Londres : Le correspondant spécial de l'Observer a mande que le gouvernement exilé polonais à Londres a accepté le projet de M. Mikolajczyk, premier ministre, relatif à un accord avec l'Union Soviétique et le pseudo comité de libération polonais. Si la réponse du soviétique est favorable, ajoute le correspondant, M. Mikolajczyk fera immédiatement les démarches nécessaires en vue de la réalisation de son projet.

Le retrait des forces armées américaines en Islande

Stockholm, 27. — M. Thor, ministre des Affaires étrangères d'Islande, qui se trouve actuellement à Washington, regrette que la presse américaine ait fait certaines allusions en ce qui concerne la non exécution de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Islande et relatif au retrait des forces armées américaines de l'Islande. Le ministre a dit que son gouvernement n'avait été saisi d'aucune demande de la part des Etats-Unis d'acquiescer, par voie de bail ou de prise en possession directe, des bases militaires en Islande pour l'après-guerre.

172 prisonniers libérés sont arrivés à Lille

Dimanche, à 4 h. du matin, 172 prisonniers libérés, malades, sont arrivés à l'Hôpital Militaire de Lille. Parti de Nancy vendredi aux premières heures du jour, ce convoi, organisé et conduit par Mme Haupt, médecin chef de la rame sanitaire 530, a traversé notre région du Nord de la France en camions automobiles et a suscité partout une très vive sympathie de la part de la population française. A leur arrivée à Lille, nos prisonniers ont été accueillis par M. Mamet, représentant la Croix-Rouge, ainsi que par un représentant de la Maison du Prisonnier qui leur ont souhaité la plus cordiale bienvenue. Nos braves enfants ont ensuite reçu vin, gâteaux, cigarettes, chocolat et fruits. A midi, ils ont reçu la visite du colonel Sergent, directeur du Service de Santé, du colonel Descamps, médecin-chef de l'hôpital, du lieutenant gestionnaire Muller et de M. Daniel Leplat, président de la L.B.P. qui, entouré de ses collaborateurs, a tenu à les faire bénéficier du repas que son généreux groupement offrait en ce jour à 50 enfants, ainsi qu'aux pensionnaires de l'établissement. Ces prisonniers libérés, précisons-nous, viennent des stalags 9A, 10A, 18, 2D, etc., de la Prusse Orientale.

Amsterdam, 27. — Selon Reuter, le gouvernement argentin a publié un communiqué dans lequel il dément la nouvelle d'un soulèvement diffusé par les communistes et autres éléments d'extrême gauche.

ANNONCES LÉGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI. La nommée **MERLIN** Maria, femme **LEURETTE**, cultivatrice, a Rincent, a été condamnée par arrêt de la Cour d'appel de Douai du 25 juillet 1944, à trois mois de prison, avec sursis, et 12.000 fr. d'amende, pour falsification de fait, délit commis à Rincent, le 5 février 1944. La Cour a ordonné l'insertion de l'arrêt dans le journal « Le Réveil du Nord », et l'affichage, pendant sept jours, à la porte du domicile de la condamnée. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 loi du 1er août 1905. Vu, le Procureur Général : **L. CORNEBOIS**. Pour extrait le Greffier en Chef : **P. DAUTRICOURT** 26249

Etudes de M. Albert **TAMBOISE**, Docteur en Droit, Notaire à Lille (suppléé par M. Castelain) et de M. Félix **VANDEWALLE**, Docteur en Droit, Avoué à Lille. Licitations de la **Communauté de Baisieux**, 43, rue de Chérens (anciennement rue du Marais) : **UN GHALET à usage d'habitation**, ensemble les fonds et terrain en dépendant d'une contenance d'après titres de 1.172 mètres carrés. A VENDRE le Jeudi 28 Septembre 1944, à 14 heures, en la salle des Adjudications de la Chambre des Notaires de Lille, sise à Lille, rue de Puébia, 7, par le Ministère de M. Albert **TAMBOISE** (suppléé par M. Castelain), Notaire à ce commis, en présence de M. **VANDEWALLE**, Avoué. Mise à prix : 100.000 francs. — Avis important : Il est ici rappelé, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, que seront seules admises à porter des enchères et à se rendre adjudicataires, les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation préfectorale. Il est recommandé de solliciter cette autorisation 3 semaines avant l'adjudication. S'adresser pour tous renseignements : 1° A M. Albert **TAMBOISE**, Notaire commis pour la vente, rédacteur et dépositaire du

cahier des charges, demeurant à Lille, 20, rue de Bourgogne ; 2° A M. Félix **VANDEWALLE**, Docteur en Droit, Avoué, demeurant à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire

Etude de M. Pierre **LECAT**, Docteur en Droit, Avoué à Cambrai. Département du Nord - Arrondissement de Cambrai - Commune d'Abancourt. VENTE par suite de licitation de **UNE MAISON** sise à Abancourt, rue des Canons, et de 13 ares 25 centiares de jardin, près de la rue Verte. L'adjudication aura lieu le Jeudi 5 Octobre 1944, à 15 heures, en la mairie d'Abancourt, par le ministère de M. **VOITURIEZ**, Notaire à Cambrai, commis à cet effet, en présence de M. **DAMOISY**, Notaire à Cambrai. En exécution d'un jugement rendu sur la requête collective des parties, par le Tribunal civil de Cambrai, le 21 avril 1944, enregistré et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1° M. Georges-Hubert **POULAIN**, maçon, demeurant à Abancourt, Grand'Rue, époux de Mme Elmire **DEFOSSÉZ** ; 2° Mme Renée **POULAIN**, sans profession, demeurant à Abancourt, veuve de M. Léon **POULAIN**, agissant tant en son nom personnel, au besoin que comme tutrice naturelle et légale de Jean **POULAIN**, né à Abancourt, le 3 mars 1927, et de Fernand-Gilberte **POULAIN**, né à Abancourt, le 6 février 1933, issus du mariage des époux **POULAIN-FOULAIN**. Ayant pour Avoué constitué M. Pierre **LECAT**. En présence de M. Louis **POULAIN**, veuve de M. Louis **POULAIN**, veuve de M. Louis **POULAIN**, boulevard de Finlande, n° 144 ; repris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Jean **POULAIN** et Fernand-Gilberte **POULAIN**, sus-nommés, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées, suivant délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de Paix des cantons Est et Ouest de Cambrai, en date du sept août 1944. Il sera procédé au jour, heure et lieu indiqués, à

la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, et au plus offrant et dernier enchérisseur de biens dont la désignation suit : **COMMUNE D'ABANCOURT**. Article 1er : **UNE MAISON** à usage d'habitation, sise rue des Canons, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée composé de deux pièces et d'un appendice, surmonté d'un grenier, avec dépendances et jardin, le tout érigé sur et comprenant en superficie bâtie et non bâtie 2 ares 46 centiares, repris au cadastre sous les numéros 1.604 p et 1.605, section unique du plan, pour tenir à Mme veuve Arthur Ségard et à M. Fernand Poulain. Article 2° : 13 ares 25 centiares de terre en jardinage, sis à Abancourt, lieu dit « Le Village », près de la rue Verte, repris au cadastre sous les numéros 1.527 et 1.528 de la section unique, tenant à Alfred Laine. Mme veuve Hary-Colau. Mme veuve Humetz et consort Tribut. — Mises à prix : Indépendamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes : **Quinze mille fr.** pour l'article 1er, et : **5.000 fr.** pour l'article 2e. — Avis important : A. — En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères ; elles devront, au préalable, se munir de l'autorisation préfectorale prévue par la loi. Un délai d'au moins 20 jours est nécessaire pour obtenir cette autorisation et M. **VOITURIEZ** et **DAMOISY**, notaires à Cambrai, se tiennent à la disposition des amateurs pour remplir dès à présent les formalités en vue d'obtenir cette autorisation. — B. La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le Code et tient lieu de celle prescrite par le décret du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil de Cambrai. En conséquence, dans le mois des présentes toutes personnes et sociétés visées à l'article 1er du

décret du 1er septembre 1939 pourront former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au greffier du Tribunal civil de première instance de Cambrai. S'adresser, pour tous renseignements : à M. **VOITURIEZ**, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; à M. **DAMOISY**, notaire, présent à la vente ; à M. **LECAT**, avoué poursuivant la vente. Fait et rédigé par l'avoué sous-signé, à Cambrai, le 22 août 1944. — Signé : P. **LECAT**. — Enregistré à Cambrai, le 24 août 1944. 1° case. Reçu trente francs - Le Receveur : signé : J. Jacquet. 37.845

Etudes de M. Casimir **POTIER**, Notaire à Moy-de-l'Aisne ; de M. Pierre **MARCHANTIER**, Avoué à Saint-Quentin, 15, rue des Patriotes ; de M. Michel **BRAUT**, Avoué, 22, rue du Palais-de-Justice, à Saint-Quentin. 37847

Etude de M. Pierre **MARCHANTIER**, Avoué, 15, rue des Patriotes, à Saint-Quentin. **ADOPTION** - D'un jugement d'homologation rendu par le Tribunal civil de Saint-Quentin, le 26 juillet 1944, enregistré sur la requête de Madame Juliette-Marcelle-Delphine **FLAHAUT**, sans profession, demeurant à Saint-Quentin, 10, rue des Jacobins, veuve de M. Louis-Eugène **MACAIGNE**, et non remarquée. Ayant M. Pierre **MARCHANTIER** pour Avoué, il a été extrait ce qui suit : Homologue l'acte reçu par M. **GORISSE**, Notaire à Saint-Quentin, le 20 juin 1944, enregistré, aux termes duquel Mme veuve **MACAIGNE-FLAHAUT** sus-nommée a adopté pour son enfant, conformément à l'article 343 du Code civil : M. Henri-Louis-Jean-Marie **MACAIGNE**, demeurant à Saint-Quentin, 10, rue des Jacobins, célibataire, majeur, né à Ronchin (Nord), le 30 juin 1909, du mariage de M. Louis-Eugène **MACAIGNE** et de Mme Blanche-Eugénie **WALLEZ**, sa première épouse, tous deux décédés. Dit que le dispositif du présent jugement sera publié conformément à la loi et transcrit sur les registres de l'état civil de la ville de Ronchin (Nord) et mentionné en marge de l'acte de naissance du sieur Henri-Louis-Jean-Marie **MACAIGNE**, ledit acte dressé le 30 juin 1909, à la mairie de ladite ville. Pour extrait (signé) : **MARCHANTIER**

TIER, Notaire à Moy-de-l'Aisne ; de M. Pierre **MARCHANTIER**, Avoué à Saint-Quentin, 15, rue des Patriotes ; de M. Michel **BRAUT**, Avoué, 22, rue du Palais-de-Justice, à Saint-Quentin. 37847

Etudes de M. Casimir **POTIER**, Notaire à Moy-de-l'Aisne ; de M. Pierre **MARCHANTIER**, Avoué à Saint-Quentin, 15, rue des Patriotes ; de M. Michel **BRAUT**, Avoué, 22, rue du Palais-de-Justice, à Saint-Quentin. 37847

DEMANDES D'EMPLOIS

Pers. 60 ans, très alerte, toutes mains, bon référ., cherche place chez hôte. seul. - S'adres. 13, Av. Liberté, VIEUX-CONDÉ.

OFFRES D'EMPLOIS

Dem. prof. violon s. fem. Ecr. en indiquant âge, titre, rens., à l'Inst. Sainte-Cécile, 26, r. A.-Lefebvre, Lille. Visa n° 8379-26 IR 7.

DIVERS

Recherche machines à vapeur modernes à soupapes ou Corliss de 100 à 300 chevaux, groupes électrogènes à vapeur et alternateurs de 100 à 500 KVA. - Faire offre à M. Auguste **RUFFONI**, 37, rue Gambetta, à QUAROUBLE (Nord) 26248

Achetez aux meilleurs prix **MACHINES A ECRIRE ET A CALCULER**. - L.-P. **FLIPO**, 15, rue Jean-sans-Peur, LILLE.

ETE-HIVER BLAKETTE BELMERE

AUTOS

Désire acheter camion Berliet V.D.G. 6. Bon ou mauv. état, ou pièces dét. G. **VITASSE**, 20, rue Roubaix, CAMBRAI 9730

Recherche moteur 65 Renault, type camionnette, av. volant embrayage boîte vitesses. Vends camionnette Citroën C4-G. Moteur neuf, b. état. Prix modéré. - **DEMONTE**, allée Louise, HAUTMONT, 9721

Achète voiture et moteur 202. **GAPELLE**, 169, rue Jean-Bart, MOUVAUX.

DETTES

M. **MARQUEGNIES**, demeurant rue Chabaud-Latour, à Sabatier, ne reconnaît plus les dettes de sa femme, née Paulette **BRABANT**.

A - B - C - D

Imprimerie du « Réveil du Nord », 189, rue de Paris, LILLE. Le Gérant : César **PESEZ**